

## Taux d'imposition des sociétés ordinaires – 2011-2012

### Taux d'imposition fédéral – Revenu gagné par une société ordinaire<sup>1</sup>

#### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011

	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Taux général d'imposition des sociétés	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Abattement fédéral	(10,0)	(10,0)	(10,0)
	<b>28,0</b>	<b>28,0</b>	<b>28,0</b>
Déduction pour bénéfices de F & T <sup>3</sup>	(11,5)	0,0	0,0
Réduction de taux <sup>4</sup>	0,0	(11,5)	(11,5)
	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>	<b>16,5</b>

#### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012

	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Taux général d'imposition des sociétés	38,0 %	38,0 %	38,0 %
Abattement fédéral	(10,0)	(10,0)	(10,0)
	<b>28,0</b>	<b>28,0</b>	<b>28,0</b>
Déduction pour bénéfices de F & T <sup>3</sup>	(13,0)	0,0	0,0
Réduction de taux <sup>4</sup>	0,0	(13,0)	(13,0)
	<b>15,0</b>	<b>15,0</b>	<b>15,0</b>

- Voir les notes pour connaître les dates réelles de l'entrée en vigueur de ces taux et d'autres changements de taux.
- Tous les taux doivent être répartis proportionnellement pour les années d'imposition qui chevauchent la date d'entrée en vigueur de ces changements.
- Pour déterminer si ces taux sont pratiquement en vigueur, consultez les tableaux intitulés « Taux d'imposition pratiquement en vigueur » (<http://www.kpmg.com/Ca/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Pages/taxrates.aspx>).
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur d'autres modifications d'ordre fiscal ou changements de taux d'imposition, rendez-vous à la page Web portant sur les budgets fédéraux et provinciaux (<http://www.kpmg.com/Ca/fr/WhatWeDo/Tax/Pages/budget.aspx>).

## Taux d'imposition provincial – Revenu gagné par une société ordinaire<sup>1</sup>

### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Alberta	10,0	10,0	10,0
Saskatchewan	10,0	12,0	12,0
Manitoba	12,0	12,0	12,0
Ontario <sup>6</sup>	10,0	12,0/11,5	12,0/11,5
Québec	11,9	11,9	11,9
Nouveau-Brunswick <sup>7</sup>	11,0/10,0	11,0/10,0	11,0/10,0
Nouvelle-Écosse	16,0	16,0	16,0
Île-du-Prince-Édouard	16,0	16,0	16,0
Terre-Neuve	5,0	14,0	14,0

### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	10,0 %	10,0 %	10,0 %
Alberta	10,0	10,0	10,0
Saskatchewan	10,0	12,0	12,0
Manitoba	12,0	12,0	12,0
Ontario <sup>6</sup>	10,0	11,5/11,0	11,5/11,0
Québec	11,9	11,9	11,9
Nouveau-Brunswick <sup>7</sup>	10,0	10,0	10,0
Nouvelle-Écosse	16,0	16,0	16,0
Île-du-Prince-Édouard	16,0	16,0	16,0
Terre-Neuve	5,0	14,0	14,0

Information à jour au 31 décembre 2011

## Taux d'imposition combinés fédéral et provinciaux – Revenu gagné par une société ordinaire<sup>1</sup>

### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	26,5 %	26,5 %	26,5 %
Alberta	26,5	26,5	26,5
Saskatchewan	26,5	28,5	28,5
Manitoba	28,5	28,5	28,5
Ontario <sup>6</sup>	26,5	28,5/28,0	28,5/28,0
Québec	28,4	28,4	28,4
Nouveau-Brunswick <sup>7</sup>	27,5/26,5	27,5/26,5	27,5/26,5
Nouvelle-Écosse	32,5	32,5	32,5
Île-du-Prince-Édouard	32,5	32,5	32,5
Terre-Neuve	21,5	30,5	30,5

### En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012

Province	Revenu général de F & T	Revenu général d'entreprise exploitée activement	Revenu de placement <sup>2</sup>
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	25,0 %	25,0 %	25,0 %
Alberta	25,0	25,0	25,0
Saskatchewan	25,0	27,0	27,0
Manitoba	27,0	27,0	27,0
Ontario <sup>6</sup>	25,0	26,5/26,0	26,5/26,0
Québec	26,9	26,9	26,9
Nouveau-Brunswick <sup>7</sup>	25,0	25,0	25,0
Nouvelle-Écosse	31,0	31,0	31,0
Île-du-Prince-Édouard	31,0	31,0	31,0
Terre-Neuve	20,0	29,0	29,0

## Taux d'imposition des sociétés ordinaires – 2011-2012

### Notes

- 1) Les taux d'imposition fédéral et provinciaux qui figurent dans les tableaux s'appliquent au revenu gagné par des sociétés autres que des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC). Habituellement, les sociétés ordinaires incluent les sociétés ouvertes et leurs filiales, qui résident au Canada, ainsi que les sociétés privées résidant au Canada qui sont contrôlées par des non-résident.  
  
Pour les taux d'imposition qui s'appliquent aux SPCC, voir les tableaux intitulés « Taux d'imposition des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) » et les notes connexes.
- 2) Les taux d'imposition fédéral et provinciaux qui figurent dans les tableaux s'appliquent au revenu de placement gagné par des sociétés ordinaires autre que les gains en capital et les dividendes reçus de sociétés canadiennes. Les taux qui s'appliquent aux gains en capital correspondent à la moitié des taux qui figurent dans les tableaux. Les dividendes reçus de sociétés canadiennes sont déductibles dans le calcul de l'impôt régulier de la Partie I, mais peuvent être assujettis à l'impôt de la Partie IV, calculé à un taux de 33,33 %.
- 3) Les sociétés dont au moins 10 % de leur revenu brut pour l'année provient de la vente ou de la location de biens fabriqués ou transformés au Canada peuvent demander que la déduction pour bénéfices de fabrication et de transformation (F&T) s'applique à leurs bénéfices de F&T.
- 4) Une réduction du taux général d'imposition est offerte à l'égard du revenu admissible. Le revenu qui est admissible aux autres réductions ou crédits, tel que le revenu des petites entreprises, les bénéfices de F&T et le revenu de placement assujetti aux dispositions de remboursement, n'est pas admissible à cette réduction de taux.  
  
Le taux d'imposition des sociétés a commencé à diminuer en 2008, et il continuera de baisser jusqu'à ce qu'il atteigne un taux cible de 15 % d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le taux d'imposition des sociétés est passé de 18 à 16,5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il continuera de diminuer pour être ramené à 15 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Par conséquent, la réduction du taux est passée de 10 à 11,5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle continuera d'augmenter pour être portée à 13 % le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 5) Le taux général d'imposition des sociétés de la Colombie-Britannique est passé de 10,5 à 10 % le 1<sup>er</sup> janvier 2011.
- 6) Le taux général d'imposition des sociétés de l'Ontario a commencé à diminuer le 1<sup>er</sup> juillet 2010, et il continuera de baisser chaque 1<sup>er</sup> juillet par la suite, jusqu'à ce qu'il atteigne un taux cible de 10 % le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Ce taux est passé de 12 à 11,5 % le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il continuera d'être réduit de la façon suivante : il passera de 11,5 à 11 % en 2012 et à 10 % en 2013.
- 7) Le taux général d'imposition des sociétés du Nouveau-Brunswick est passé de 11 à 10 % le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Ce taux devait continuer de baisser pour atteindre 8 % le 1<sup>er</sup> juillet 2012, mais cette baisse a été abrogée en vertu de la législation en vigueur, et le taux demeurera à 10 % en 2012.

Information à jour au 31 décembre 2011

L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2011 KPMG s.r.l./SENCRL, société canadienne à responsabilité limitée et cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. Tous droits réservés.

KPMG, le logo de KPMG et le slogan « simplifier la complexité » sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.